



Séance du Conseil Municipal du vendredi 29 septembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 29 septembre 2023

N°2/Compte rendu

Délégation de compétences

Le vendredi 29 septembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR

Représentés : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Véronique CHAINIAU, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absentes excusées : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absent :

Pour la période comprise entre le 19 juin et le 17 septembre 2023, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 29 - Demande de subvention/Fonds de concours : 6 - Représentation en justice : 3 - Concession dans le cimetière : 44

Décision n°149/2023 en date du 19/06/2023 : Représentation de la commune dans l'instance intentée devant le Conseil d'Etat (pourvoi en cassation à l'encontre du jugement n°2013294 rendu par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise le 21 avril 2023) concernant un permis de construire PC 95680 20 00001 portant sur l'immeuble situé au 178 avenue Pierre Sémard. Pour représenter la commune dans cette affaire, le cabinet d'avocats SCP FOUSSARD-FROGER (Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation) est mandaté.

Décision n°150/2023 en date du 20/06/2023 : Concession nouvelle n°1902 pour une durée de 30 ans. Montant : 808 €.

Décision n°151/2023 en date du 21/06/2023 : Modification n°1 au marché Mission coordonnateur SPS conclu avec la société Coordination Management pour les travaux d'aménagement de la Maison des Projets immeuble Sainte Beuve, ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution de 3 mois en phase réalisation.

La modification n°1 est d'un montant de 1 895,38 € HT soit 2 274,46 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élève à 11 601,88 € HT soit 13 922,25 € TTC.

La modification n°1 prendra effet à sa notification.

Décision n°152/2023 en date du 21/06/2023 : Modification n°1 à la mission de contrôle technique conclue avec la société Alpes Contrôles, ayant pour objet la réévaluation des honoraires du contrôleur technique au vu du montant des travaux qui a été revu à la hausse, pour le projet de création d'une école en modulaires au groupe scolaire Paul Langevin.

La modification n°1 a une incidence financière sur le contrat d'un montant de 900 € HT soit 1 080 € TTC. Le nouveau montant du contrat s'élève par conséquent à 10 640 € HT soit 12 768 € TTC.

La modification n°1 prendra effet à sa notification.

Décision n°153/2023 en date du 21/06/2023 : Contrat conclu avec la société PINGAT, ayant pour objet la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le remplacement de la couverture, de reprise de bardage et d'amélioration des tribunes au Parc des Sports et des Loisirs.

La dépense engendrée, d'un montant de 39 609 € HT soit 47 530,80 € TTC, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Le contrat prendra effet à sa notification par un ordre de service à la validation de la phase APS jusqu'à la fin de la mission.

Décision n°154/2023 en date du 21/06/2023 : Modification n°1 au marché n°2022/57 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n° 7 : PEINTURES-RENETEMENTS DE SOL, ayant pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché au 30 juin 2023.

Cette modification n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°156/2023 en date du 28/06/2023 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec la production « SUR MESURE SPECTACLES » pour 1 représentation du spectacle « Josias Paris Guinguette » le samedi 1^{er} juillet 2023 de 13h30 à 18h00 au Parc Jean Villard.

Le montant de la prestation s'élève à 550 € TTC (cession du spectacle).

Décision n°157/2023 en date du 28/06/2023 : Convention de prestation conclue avec le Centre Européen de Séjour ayant pour objet l'organisation, avec le centre socio-culturel Salvador Allende, d'un séjour pour des adultes/familles.

La dépense engendrée s'élève à 5 377,80 € se décomposant comme suit :

- Un premier versement de 1 613,40 € (acompte de 30 %).
- Un deuxième versement à service fait de 3 764,40 €.

Ces montants sont nets de TVA et seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

La présente convention prendra effet à sa notification.

Décision n°158/2023 en date du 28/06/2023 : Convention de prestation conclue avec le Centre Européen de Séjour ayant pour objet l'organisation avec le centre socio-culturel Camille Claudel, d'un séjour pour des adultes/familles.

La dépense engendrée s'élève à 5 377,80 € se décomposant comme suit :

- Un premier versement de 1 613,40 € (acompte de 30 %).
- Un deuxième versement à service fait de 3 764,40 €.

Ces montants sont nets de TVA et seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

La présente convention prendra effet à sa notification.

Décision n°159/2023 en date du 28/06/2023 : Marché public de travaux conclu pour l'aménagement de l'Îlot MOSCOU avec :

Lot(s)	TITULAIRE DU LOT
1	VIABILITE TRAVAUX PUBLICS & ENTRETIEN
2	Ets PRUNEVIEILLE SAS
3	VAL D'OISE JARDINS

Le montant global des travaux s'élève à 1 677 039,67 € HT soit 2 012 447,60 € TTC, se décomposant comme suit :

Lot(s)	TITULAIRE DU LOT	MONTANT DU LOT ATTRIBUE HT
1	VIABILITE TRAVAUX PUBLICS & ENTRETIEN	1 449 000,70 €
2	Ets PRUNEVIEILLE SAS	98 158,40 €
3	VAL D'OISE JARDINS	129 880,57 €

Ce montant global sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville.

Le marché prendra effet à sa notification pour une durée d'exécution de 10 mois.

Décision n°160/2023 en date du 03/07/2023 : Renouvellement emplacement n°993 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°161/2023 en date du 03/07/2023 : Renouvellement emplacement n°1838 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°162/2023 en date du 03/07/2023 : Concession nouvelle n°4000A pour une durée de 30 ans. Montant 504 €.

Décision n°163/2023 en date du 03/07/2023 : Renouvellement emplacement n°3216 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°164/2023 en date du 03/07/2023 : Concession nouvelle n°5147 pour une durée de 30 ans. Montant : 808 €.

Décision n°165/2023 en date du 03/07/2023 : Concession nouvelle n°1570 pour une durée de 30 ans. Montant : 1 654 €.

Décision n°166/2023 en date du 03/07/2023 : Concession nouvelle n°5129 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°167/2023 en date du 03/07/2023 : Concession nouvelle n°4004A pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°168/2023 en date du 03/07/2023 : Concession nouvelle n°731 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°169/2023 en date du 03/07/2023 : Concession nouvelle n°4003A pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°170/2023 en date du 03/07/2023 : Concession nouvelle n°4005A pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°171/2023 en date du 03/07/2023 : Renouvellement emplacement n°4030 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°172/2023 en date du 03/07/2023 : Renouvellement emplacement n°1395 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°173/2023 en date du 03/07/2023 : Représentation de la commune dans l'instance intentée devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles par un agent communal (requête enregistrée le 17/04/2023 sous le dossier n°23VE00795), tendant à annuler le jugement n°2003568 du 16 février 2023 rendu par le tribunal administratif, à annuler la décision du 13 janvier 2020 (notifiée le 27 janvier 2020, par laquelle M. le Maire a placé un agent communal en disponibilité d'office à compter du 13 janvier 2020) et à enjoindre à la commune de réexaminer sa situation dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté. Pour représenter la commune dans cette affaire, le cabinet d'avocats Le Sourd-Desforges est mandaté.

Décision n°174/2023 en date du 05/07/2023 : Modification n°3 au marché n°2020/29 (conclu avec la société ARPEGE), marché d'acquisition et de mise en œuvre et maintenance d'un logiciel métier de gestion des domaines de la petite enfance, du scolaire et du péri-scolaire ayant pour objet d'ajouter un nouveau produit CONCERTO OPUS activités à la carte pour les besoins de fonctionnement du centre socio-culturel Camille Claudel à partir du 1^{er} mai 2023.

Le montant annuel de la modification n°3 s'élève à 120 € HT soit 144 € TTC.

La présente modification n°3 a pris effet le 1^{er} mai 2023.

Décision n°175/2023 en date du 07/07/2023 : Convention de prestation conclue avec FUAJ – Auberge de jeunesse La Rochelle, ayant pour objet l'organisation, pour le centre socio-culturel Salvador Allende, d'un séjour pour des jeunes de 11 à 15 ans.

La dépense engendrée s'élève à 3 513,04 € se décomposant comme suit :

- Un premier versement de 1 000 €.
- Un deuxième versement à service fait de 2 513,04 €.

Ces montants sont nets de TVA et seront imputés sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

La présente convention prendra effet à sa notification.

Décision n°176/2023 en date du 10/07/2023 : Représentation de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (requête enregistrée le 06/03/2023 sous le dossier n°2303231-6), en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté du 18 janvier 2023 portant sur la délivrance d'un permis de construire modificatif. Pour représenter la commune dans cette affaire, le cabinet d'avocats : EVODROIT est mandaté.

Décision n°177/2023 en date du 10/07/2023 : Contrat de prestation de services conclu avec le bureau d'études Sol&Co, ayant pour objet la réalisation d'une mission de diagnostic sur une parcelle agricole de 2.2 ha.

La dépense engendrée, d'un montant de 35 430 € HT soit 42 516 € TTC, en tranche ferme ou 39 930 € HT soit 47 916 € TTC en tranche ferme et optionnelle, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Le contrat prendra effet à compter de sa notification pour une durée de huit mois.

Décision n°178/2023 en date du 11/07/2023 : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides à l'Investissement des Collectivités, Val d'Oise Territoire pour le programme des travaux d'aménagement de voies cyclables.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 991 229,57 € HT.

Décision n°179/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°3362 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°180/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°1106 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°181/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°234 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°182/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°4002A pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°183/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°5153 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°184/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°5152 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°185/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°5150 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°186/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°3997A pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°187/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°1659 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°188/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°5149 pour une durée de 15 ans. Montant : 404 €.

Décision n°189/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°144 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°190/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°2113 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°191/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°1299 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°192/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°3998A pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°193/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°4001A pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°194/2023 en date du 12/07/2023 : Concession nouvelle n°5148 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°195/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°3304 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°196/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°2170 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°197/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°3179 pour une durée de

30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°198/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°1661 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°199/2023 en date du 12/07/2023 : Renouvellement emplacement n°3843 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°200/2023 en date du 18/07/2023 : Renouvellement emplacement n°1453 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°201/2023 en date du 18/07/2023 : Renouvellement emplacement n°4007 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°202/2023 en date du 18/07/2023 : Renouvellement emplacement n°1120 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°203/2023 en date du 20/07/2023 : Renouvellement emplacement n°2079 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°204/2023 en date du 20/07/2023 : Renouvellement emplacement n°3856 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°205/2023 en date du 20/07/2023 : Renouvellement emplacement n°2684 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°206/2023 en date du 20/07/2023 : Renouvellement emplacement n°1646 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°207/2023 en date du 24/07/2023 : Concession nouvelle n°3999A pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°208/2023 en date du 24/07/2023 : Renouvellement emplacement n°2743 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°209/2023 en date du 24/07/2023 : Accord-cadre conclu pour la location et maintenance de photocopieurs pour la Commune de Villiers-le-Bel avec la société SHARP BUSINESS SYSTEMS. Cet accord-cadre comporte un montant annuel maximum de 65 000 € HT soit 78 000 € TTC. Les dépenses engendrées seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la ville. L'accord cadre prendra effet à sa notification pour une période initiale d'un an, reconductible 2 fois selon la même durée. La durée maximale est de 3 ans.

Décision n°210/2023 en date du 28/07/2023 : Convention d'accueil conclue avec la Direction Ligue de l'Enseignement – Vacances pour tous, pour l'organisation d'un séjour Adultes/ Familles de 29 personnes (12 adultes + 17 enfants) du 24 juillet 2023 au 28 juillet 2023 à Hourtin Port. La dépense engendrée s'élève à un montant total de 8 486,40 € net de TVA et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujetti à la TVA. La présente convention prendra effet à sa notification.

Décision n°211/2023 en date du 31/07/2023 : Modification n°3 au marché n°2020/10 de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Bureau Faceb - Bollinger Grohamnn - Ginko Et Associes – Ecallard – Itac - Qualivia Ingenierie – Slap Paysage, Ylé Architecte et Nobatek pour la construction du

complexe sportif Didier Vaillant dans le quartier du Puits la Marlière ayant pour objet de modifier l'échéancier de paiement prévu à l'article 7.3.3 du CCAP concernant les éléments de mission VISA et EXE partiel.

Cette modification n°3 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

La présente modification n°3 prendra effet dès la notification.

Décision n°212/2023 en date du 31/07/2023 : Convention de prestations conclue avec SFP COLLECTIVITES ayant pour objet la réalisation de missions de direction financière.

La dépense engendrée, d'un montant de 4 600 € HT soit 5 520 € TTC (tous frais inclus), sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de huit mois soit une estimation de 32 jours d'intervention maximum.

Décision n°213/2023 en date du 04/08/2023 : Modification n°1 au marché n°2023/49 conclu avec la société RECRE'ACTION concernant le contrôle et la maintenance des aires de jeux ayant pour objet d'ajouter un site qui n'était pas prévu dans le marché initial, la crèche Raymonde Le Texier.

Le montant de la modification n°1 s'élève à un montant annuel de 303 € HT soit 363,60 € TTC, ce qui porte le montant maximum annuel de l'accord-cadre à 65 303 € HT soit 78 363,60 € TTC. La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°214/2023 en date du 04/08/2023 : Contrat conclu avec la société Qualiconsult, ayant pour objet la réalisation d'une mission de coordonnateur SPS pour la construction d'une école en modulaire au groupe scolaire Paul Langevin.

La dépense engendrée, d'un montant de 6 450 € HT soit 7 740 € TTC, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Le contrat prendra effet à sa notification jusqu'à la réception des travaux.

Décision n°215/2023 en date du 04/08/2023 : Modification n°1 au marché n°2023/45 de travaux pour le remplacement du sol sportif du gymnase Jesse Owens, ayant pour objet de remplacer des prestations prévues au marché initial pour les buts de handball et les panneaux de basket et de prolonger le marché de 12 semaines supplémentaires soit au 03 novembre 2023.

Le montant de la modification n°1 s'élève à 8 346,38 € HT soit 10 015,66 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 190 630,59 € HT soit 228 756,71 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°216/2023 en date du 17/08/2023 : Modification n°1 au marché n°2023/11 de maîtrise d'œuvre pour la restructuration/reconstruction du groupe scolaire Henri Wallon conclu avec le groupement FABIENNE BULLE ARCHITECTE ET ASSOCIES – SIBAT – AGENCE LAURE PLANCHAIS – VIA SONORA – BET YVES-MARIE LIGOT, ayant pour objet de régulariser l'erreur matérielle constatée dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

La modification n°1 n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°217/2023 en date du 17/08/2023 : Demande de subvention au Conseil départemental à hauteur de 1 050 000 € HT dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités, pour le complexe sportif Didier Vaillant. Le coût total de l'opération s'élève à 9 692 861,05 € HT.

Décision n°218/2023 en date du 21/08/2023 : Convention de prestation de service conclue avec l'association Académie du Sample, ayant pour objet la mise en place d'ateliers d'initiation podcast, du 19 septembre 2023 au 30 janvier 2024 inclus, dans le cadre du CLAS COLLEGE au centre socio-culturel Allende.

La dépense engendrée, d'un montant de 2 080 € total net de TVA, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

La présente convention prendra effet du 19 septembre 2023 jusqu'au 30 janvier 2024 inclus.

Décision n°220/2023 en date du 25/08/2023 : Demande de subvention auprès du Syndicat départemental d'énergie du Val-d'Oise (SDEVO) dans la cadre du verdissement de la flotte automobile. Le coût d'acquisition de 3 véhicules électriques s'élève à 45 191,22 €.

Décision n°221/2023 en date du 25/08/2023 : Demande d'un deuxième versement de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à hauteur de 693 304,27 euros dans le cadre du fonds de concours NPRU de la CARPF pour les opérations inscrites au projet de renouvellement urbain DLM/PLM/Village. Cette somme se répartit de la manière suivante :

- 231 487,635 euros pour le complexe sportif Didier Vaillant
- 247 812,425 euros pour le groupe scolaire Maurice Bonnard
- 214 004,21 euros pour l'aménagement de la voie Germaine Richier

Décision n°222/2023 en date du 31/08/2023 : Correction de la décision n°217/2023 en date du 17/08/2023 au motif qu'elle comportait une erreur matérielle relative au coût H.T des travaux de construction du futur complexe sportif Didier Vaillant. Le coût total de l'opération s'élève à 9 450 971,84 € HT et non à 9 692 861,05 € HT comme indiqué dans la décision n°217/2023 en date du 17/08/2023.

Demande de subvention au Conseil départemental à hauteur de 1 050 000 euros HT, dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités locales, pour le complexe sportif Didier Vaillant.

Décision n°223/2023 en date du 04/09/2023 : Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France à hauteur de 400 000 euros HT, dans le cadre du dispositif régional de développement urbain, pour le complexe sportif Didier Vaillant. Le coût total de l'opération s'élève à 9 450 971,84 euros HT.

Décision n°224/2023 en date du 05/09/2023 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec l'association Smile et Com'art pour 1 représentation du spectacle « On a le droit de rire », le jeudi 14 décembre 2023 à 19h00 à la maison Jacques Brel.

Le montant de la prestation s'élève à 4 000 € TTC (cession du spectacle), auquel se rajoutent les frais de restauration soit 15 repas.

Décision n°225/2023 en date du 11/09/2023 : Modification n°1 au marché n°2023/27 de travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant – Lot n° 1 : Structure gros œuvre maçonnerie, conclu avec la société SNRB, ayant pour objet de réaliser des adaptations et des travaux supplémentaires.

Le montant de la modification n°1 s'élève à 9 975 € HT soit 11 970 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 2 309 975 € HT soit 2 771 970 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°226/2023 en date du 11/09/2023 : Modification n°1 au marché n°2021/21 (mission de contrôle technique passée avec la société Qualiconsult) pour les travaux d'aménagement de la Maison des Projets immeuble Sainte Beuve, ayant pour objet une rectification d'erreur matérielle sur le prix de la convention et la réalisation de prestations supplémentaires de contrôle technique suite aux travaux de renforcement et de remplacement d'éléments de charpente, non prévus au marché initial.

La modification n°1 est d'un montant de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élève à 24 970 € HT soit 29 964 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet à sa notification.

Décision n°227/2023 en date du 11/09/2023 : Contrat conclu avec la société Qualiconsult, ayant pour

objet la réalisation d'une mission de coordonnateur SPS pour la restructuration du groupe scolaire Henri Wallon.

La dépense engendrée, d'un montant de 33 400 € HT soit 40 080 € TTC, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville et se décompose de la manière suivante :

- Tranche ferme : 18 450 € HT soit 22 140 € TTC,
- Tranche optionnelle : 14 950 € HT soit 17 940 € TTC

Le contrat prendra effet à sa notification jusqu'à la réception des travaux.

Décision n°228/2023 en date du 12/09/2023 : Contrat conclu avec la société INFRANEO, ayant pour objet la réalisation d'une mission de supervision géotechnique d'exécution de type G4 dans le cadre des travaux de construction du complexe sportif Didier Vaillant.

La dépense engendrée, d'un montant de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Le contrat prendra effet à sa notification jusqu'à la fin de la mission.

Décision n°229/2023 en date du 12/09/2023 : Contrat de maintenance conclu avec la société WAAT, ayant pour objet la maintenance des bornes de recharge de véhicules électriques.

La dépense engendrée, d'un montant global annuel de 112 € HT soit 336 € TTC, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville et se décompose comme suit :

- Le garage au Centre Technique Municipal : 28 € HT par an
- Les espaces verts au Centre Technique Municipal : 28 € HT par an
- Ecole Louis Juvet : 56 € HT par an

Le contrat a pris effet le 2 mars 2023 pour une durée initiale ferme de trois ans.

Décision n°230/2023 en date du 12/09/2023 : Convention de prestation de services conclue avec M. DJELLAN DJOUMBE ayant pour objet la mise en place d'ateliers d'initiation multisports, du 22 septembre 2023 au 26 janvier 2024, dans le cadre du CLAS COLLEGE du centre socio-culturel Allende.

La dépense engendrée, d'un montant de 1 690 € total net de TVA, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujetti à la TVA.

La présente convention prendra effet du 22 septembre 2023 jusqu'au 26 janvier 2024 inclus.

Décision n°231/2023 en date du 12/09/2023 : Modification n°1 au marché n°2023/33 de travaux de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique en lieu et place du terrain d'entraînement n°3 au Parc des Sports et des Loisirs - LOT n° 1 : Terrassement et VRD, conclu avec le groupement COCHERY-ILE-DE-France/FLANTERRASSEMENT, ayant pour objet de réaliser des adaptations nécessaires en plus et moins value.

Le montant de la modification n°1 s'élève à -37 324,10 € HT soit -44 78,92 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 327 899 € HT soit 393 478,80 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°232/2023 en date du 14/09/2023 : Marché public de travaux pour la construction de deux salles de classes élémentaires au Groupe Scolaire Jean Jaurès conclu avec :

Lot(s)	TITULAIRE DU LOT
01	TROLARD ET BERNARD FRERES
02	P.S.B
03	MMS
04	PRO EVOLUTION BAT'S
05	H2 BATIMENT
06	SARL CIDEG

Le montant global des travaux s'élève à 218 683,49 € HT soit 262 420,19 € TTC, se décompose

comme suit :

Lot(s)	TITULAIRE DU LOT	MONTANT DU LOT ATTRIBUE HT
01	TROLARD ET BERNARD FRERES	100 000.00 €
02	P.S.B	47 744.00 €
03	MMS	16 078.20 €
04	PRO EVOLUTION BAT'S	35 269.62 €
05	H2 BATIMENT	7 713.00 €
06	SARL CIDEG	11 878.67 €

Ce montant global sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville.

Le marché prendra effet à sa notification, la fin des travaux est prévue au plus tard pour fin juillet 2024.

La Secrétaire de séance,
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **5 OCT. 2023**